

## Contravention de stationnement imaginaire

Par **parisien1320**, le **03/07/2015** à **00:45**

Bonjour,

Je viens de recevoir ce jour une contravention de 135 Euros pour stationnement gênant sur voie de bus, taxi dans une rue et un arrondissement de Paris bien loin de chez moi. De plus à l'heure des faits, j'étais chez moi, véhicule au Parking, il s'agit clairement d'une erreur que je vais contester mais je voudrais savoir quelle preuve ou document je peux apporter pour appuyer mes propos et ai-je une sens de prouver ma bonne fois contre ce système aveugle ?

Cordialement.

Par **janus2fr**, le **03/07/2015** à **08:40**

Bonjour,

Pas nécessairement une erreur, il peut s'agir aussi d'une "doublette" (autre véhicule portant le même numéro d'immatriculation).

Si vous êtes certain que votre véhicule ne pouvait pas être à l'endroit indiqué le jour indiqué, il serait peut être utile de déposer plainte pour cette éventuelle "doublette".

Vous pourrez contester alors le PV en fournissant le récépissé de plainte.